

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absent	1

Date de convocation :

31 mars 2021

Date d'affichage :

31 mars 2021

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210406-027_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 06 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Thierry BAUD a donné procuration à Déborah BELIN – Caroline DANGEL a donné procuration à Claude ALLAIRE

Absent : Claude GUET

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°027/2021 : DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE COMMUNALE

Le Maire explique que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT. C'est ainsi que les précédents conseils ont réalisé ce travail, par délibérations du 19 mai 2010, du 27 avril 2011 et du 20 juin 2018.

Il explique qu'au cours de l'assemblée générale de l'association de Plein Soleil, les habitants du hameau lui ont fait remarquer que la voie desservant le lotissement n'a pas fait l'objet de cette dénomination.

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies publiques de la commune,

Décide :

- ↳ **De nommer** la voie desservant le lotissement de Plein Soleil, «rue de Plein Soleil»
- ↳ **De charger** le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 AVR. 2021

